



Actualités

Edito du président

La production laitière toujours sous pression en cette période tourmentée.

Certains éléments comme la hausse générale du prix du lait devraient nous rendre optimistes pour l'avenir, mais d'autres beaucoup moins. Les reliquats de la Covid 19 et la guerre en Ukraine ont fait exploser les coûts des intrants, des infrastructures et rallongé les délais de livraison, affaiblissant, à nouveau la rentabilité des exploitations laitières. D'autre part, la pression politique s'accroît sur l'agriculture afin qu'elle participe aux objectifs de réduction des gaz à effets de serre. Mais cela se fait de manière désordonnée et alourdit encore l'administration. Et pourtant, le rapport de l'OFAG 2050 sur l'agriculture et l'alimentation prône, pour une meilleure santé de la population, une augmentation de 17% de la consommation de produits laitiers avec certes, une diminution de 69% de la consommation de viande. Il faut donc que la Confédération s'attelle à soutenir davantage les producteurs de lait pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée !

Prolait s'est occupée de plusieurs dossiers cette année, dont :

- Demandes d'augmentation du prix du lait de centrale à deux reprises et demande d'augmentation du prix du lait de Gruyère. Si toutes nos demandes ont été acceptées, l'augmentation de prix a été insuffisante à nos yeux.
- Exigence de la mise sur pied d'un programme opérationnel pour déterminer l'évolution des coûts de production, au niveau de l'IPG et au niveau national via PSL.
- Prises de position pour refuser l'augmentation de 3.5% de surfaces de terres assolées en compensation écologique et pour exiger un soutien accru aux producteurs de lait.
- Revendication de la baisse des marges des grands distributeurs « oranges » suite aux données piratées chez un transformateur.
- Enquête sur les fromageries vaudoises pour déterminer les besoins en crédits d'investissement et les projets pour les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable.

Dans le cadre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, l'OFAG demande à la profession de diminuer ses importations de fourrage. Après le refus d'une première refonte de la PLVH limitant la teneur en protéines des concentrés, le sujet est toujours sur la table. Prolait s'est activement engagée afin que l'efficacité de la production de lait soit récompensée de manière pragmatique.

De manière générale, il faut que les exploitations soient mieux intégrées dans les réflexions menées par les centres de recherche (Agroscope,...). Ainsi, en partenariat avec Nestlé et Proconseil, 2 exploitations laitières du rayon Prolait vont tester des mesures permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

La production laitière fait partie intégrante et complète du cycle vivant. Elle doit être reconnue à sa juste valeur et l'hémorragie de producteurs, en particulier en Suisse romande, doit s'arrêter. Prolait continuera à se positionner pour la production laitière en 2023, pour qu'elle soit mieux rémunérée et mieux soutenue par la Confédération. Car les nouveaux efforts, notamment pour le climat et l'autonomie fourragère, doivent être dédommagés correctement. En effet, ce n'est qu'au prix d'une production de qualité couvrant les besoins du marché que l'ouverture de la ligne blanche sera évitée.

C'est donc avec reconnaissance pour tout le travail accompli dans les fermes et dans la défense professionnelle pour l'avenir de la production laitière, que je souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Marc Benoit, président

Interprofessions fromagères

Une situation en perpétuel changement

Un retournement de la situation sur le marché qui entraîne un bouleversement des ventes, des productions et des négociations...

Le prix indicatif du **Gruyère AOP est aujourd'hui de 93,95 cts/litre** pour les producteurs de lait. Un augmentation de 1CHF en sortie de cave du Gruyère AOP a eu lieu au 1^{er} septembre 2022. Si la négociation de prix au sein de l'Interprofession est un long processus qui requiert l'accord des 3 collègues, il n'en reste pas moins qu'elle est intervenue trop tard et que nous regrettons le refus de l'IPG de ne pas avoir augmenté le prix en automne 2021 quand il y avait un manque de vieux fromages dans les caves.

Le contexte actuel d'augmentation du coût de la vie a entraîné un ralentissement des ventes. Les exportations vers l'Union Européenne ont été freinées par la forte inflation. Ainsi une modification des attributions de quantité pour l'année 2022 a été décidée pour pallier à cette situation. Les 5% temporaires ont été retirés en mai pour le Gruyère traditionnel, et en septembre pour les producteurs Bio. Pour l'année 2023, selon la planification, 1% définitif sera accordé. **Mais pour le début d'année la production est restreinte à 97 % et le système 3/9 entre à nouveau en vigueur.**

Le règlement de gestion des quantités de l'IPG a été révisé et adopté par l'assemblée des délégués en mai 2022.

L'étude Triesse-Gressard qui a été présentée au mois de mars a permis d'établir diverses recommandations pour la filière: prise en charge de la durabilité, meilleure écoute de la base, meilleures informations sur le marché et les tendances des ventes.

Pierre-Ivan Guyot préside l'Interprofession du Gruyère depuis cette année. Bon vent à lui ! Nous souhaitons une belle retraite à Osswald Kessler et le remercions pour son travail considérable accompli à la tête de l'IPG.

Nous félicitons les fromagers et sociétés pour les prix obtenus en 2022 :

- 🏆 Frenky Chuard, Ballaigues, médaille d'argent au Swiss Cheese Awards pour son VMO
- 🏆 Michaël Hanke, Combremont-le-petit, médaille d'argent au Swiss Cheese Awards pour son bleu de Combremont « Fleur bleue »
- 🏆 Adrien Tinguely, La-Côte-aux-Fées, pour le meilleur Gruyère neuchâtelois

L'équipe de **l'Etivaz AOP** a accueilli Philippe Gremaud en tant que nouveau directeur en juillet 2022. Plein succès à lui et une bonne continuation à Pascal Guenat à la fromagerie Moléson SA. Les quantités produites en 2022 **ont subi une légère baisse suite à une saison d'alpage particulièrement sèche.**

L'Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) a à nouveau dépassé les quantités produites pour la saison 21/22 soient une production de 590 T. Les ventes 21/22 ont cartonné, notamment par une augmentation de 49 % des exportations vers la France.

Pour ce début de saison, la reprise des ventes s'est faite en douceur du fait d'une météo encore estivale durant les premiers mois de production. **Une augmentation du prix du Vacherin Mont d'Or de 0,80 cts/kg a été décidée au 1^{er} juillet 2022.** La répartition entre les 3 collègues a octroyé 5 cts. de plus aux producteurs.

Et finalement, la fête du Vacherin Mont-d'Or a accueilli 6'000 visiteurs le 24 septembre aux Charbonnières.



Lait de centrale :

Prix du lait :

Suite aux assemblées de cercles de début d'année et à la revendication menée par Prolait quant à une augmentation du prix du lait, un mouvement s'est déclenché et les producteurs ont pu obtenir une augmentation **du prix du lait A de 5 cts au 16 avril**.

Une nouvelle demande d'augmentation de prix a été faite à l'IP lait suite à l'augmentation des coûts de production. Le comité avait convenu de ne pas relancer les négociations, mais a obtenu une réduction provisoire de la contribution au fonds de régulation de 4,5 cts à 2,5 cts par kilo de lait non transformé en fromage pour le 4^{ème} semestre. **Cette réduction est annulée pour le premier semestre 2023, en revanche une augmentation de 3 cts est accordée pour le 1^{er} semestre 2023.**

Livraisons Prolait

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Cumul
2021 (Kg)	17 747 111	16 755 513	19 132 131	19 703 074	19 307 768	15 110 079	13 997 814	13 709 894	14 347 813	17 854 987	167 666 187
2022 (kg)	18 159 774	16 930 168	19 277 214	19 686 798	18 696 337	14 202 773	13 794 536	13 497 715	15 198 532	16 804 121	166 302 534
Variation 22-21	2,27%	1,03%	0,75%	-0,08%	-3,27%	-6,39%	-1,47%	-1,57%	5,60%	-6,25%	-0,82%
National 22-21	-0,9%	-2,6%	-5,4%	-3,3%	-3,9%	-6,1%	-1,3%	0,5%	0,3%		

La production nationale, tout comme le nombre de producteurs, ne cesse de diminuer et la situation dans la région suit cette tendance.

Tapis Vert

L'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé en 2019 d'introduire le standard sectoriel pour le lait durable suisse (Tapis vert). Le lait commercialisé sous la marque « **SwissMilk Green** » met en valeur le mode de production durable présent déjà dans de nombreuses exploitations. Aujourd'hui le standard sectoriel du Tapis vert compte près de 90% des exploitations laitières.



Pour le lait de centrale, mooh se place cette année encore parmi les meilleurs payeurs de Suisse avec 67,3 cts pour le lait A «Tapis Vert» départ ferme au cours des 12 derniers mois. La demande en lait de non-ensilage diminue en cette fin d'année, car les caves sont pleines et le taux de change élevé ne favorise pas les ventes.

PSL et IP-Lait ont adressé une demande à Guy Parmelin pour que les exploitations agricoles et les ateliers de transformations laitières soient exemptés des coupures d'électricité. Il a malheureusement été répondu que des dérogations ne peuvent pas être mises en place pour notre secteur.

L'attribution des quantités Gruyère a entraîné une forte production de lait pour la filière fromagère en début d'année, **mais cette progression a suivi la courbe descendante pour le reste de l'année.**

L'IP Lait a décidé que la totalité des producteurs doivent être impliqués dans la démarche d'ici fin 2023. Pour correspondre à ce standard, les exploitants doivent remplir différentes exigences. Les exploitations inscrites au Tapis vert bénéficient en principe d'un prix du lait plus élevé pour le lait de centrale. Pour l'instant aucun supplément n'est prévu pour le lait de fromagerie mais ce lait est aussi concerné, puisque les acheteurs de crème et du lait de dégagement auront besoin de ce standard d'ici fin 2023.

Vous trouverez sur notre site internet le détail des exigences et les démarches pour l'inscription.

Organes de la fédération

Après les assemblées de cercle qui ont dû se dérouler encore une fois virtuellement en début d'année, Prolait a organisé divers **webinaires durant l'hiver** pour aborder des thèmes d'actualité avec les producteurs. La qualité de vie dans les exploitations, le loup et l'élevage bovin, l'autonomie fourragère et les coûts de production ainsi que la qualité du lait ont été discutés lors de rencontres suivies par plusieurs centaines de producteurs. Les présentations des différents intervenants sont disponibles en ligne, nous pouvons également vous transmettre les enregistrements des différents webinaires.

L'assemblée des délégués a eu lieu le 6 avril à Ballens. Nous sommes heureux de vous avoir retrouvés en présentiel. **L'assemblée des délégués a accepté les comptes 2021 et validé la vente de la fromagerie du Grand Pré SA à IP-Suisse.** L'assemblée des sociétés de fromagerie du 30 mars à la Chaux-du-Milieu a permis de débattre sur les différentes interrogations des sociétés.

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois pour gérer les affaires de la fédération. M. Bernard Chevalley a démissionné en 2022 du Conseil d'administration. Nous le remercions pour son implication dans les décisions du CA et pour son engagement considérable dans la gestion de la fromagerie du Grand-Pré.

Le Conseil des présidents de cercle s'est réuni quatre fois, et a publié deux communiqués de Presse, afin d'exiger une augmentation de prix et une diminution des marges des distributeurs. La commission de lait de fromagerie s'est réunie trois fois cette année, les sujets à l'ordre du jour ont été : **le contrat d'achat et vente de lait et les paiements à la teneur.**

Vie des sociétés

Prolait continue à prêter main-forte pour les adaptations de structure, que ce soit au niveau technique pour les plans de financement, ou juridique, pour les fusions de sociétés ou révision des statuts ou règlements. Nous offrons également les services de notre comptable Anne-Françoise Besson **pour la comptabilité au sein des sociétés.**

L'enquête que Prolait effectue sur l'avenir des fromageries de Gruyère vaudoises, grâce à l'engagement de notre nouvelle collaboratrice Christelle Lienhard, permettra de faire **un état des lieux sur les différents projets des sociétés et également sur les mesures mises en place pour réduire la consommation d'énergie.** Nous remercions toutes les sociétés ayant pris le temps de nous accueillir et nous espérons vous présenter les résultats au courant du printemps 2023.

Prolait reste actif dans le conseil aux sociétés. Nous soutenons aussi fortement le projet d'un regroupement de deux fromageries à la vallée de Joux ainsi que le projet d'une nouvelle fromagerie à Château d'Oex. La société de Brenles a inauguré sa nouvelle fromagerie au début de l'année.



Assemblées de cercles 2023

Tous les producteurs de Prolait sont invités à participer aux assemblées de cercle qui auront lieu du 24 janvier au 3 février 2022, à 9h45 (*café-croissants dès 9h15*).

Cercle Jura-Gros-de-Vaud	Salle communale, Cuarnens	mardi, 24 janvier 2023
Cercle de la Broye	Fromagerie Grand'Pré Gruyère, Moudon	mercredi, 25 janvier 2023
Cercle Neuchâtelois	Salle du collège, Chaux-du-Milieu	jeudi, 26 janvier 2023
Cercle de la Vallée de l'Orbe	Salle villageoise, Lignerolles	vendredi, 27 janvier 2023
Cercle du Nord-Vaudois	Salle communale, Essertines-sur-Yverdon	mardi, 31 janvier 2023
Cercle Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	Salle communale, Corcelles-le-Jorat	vendredi, 3 février 2023

Organisation du Bureau

Marie Garnier :
Directrice

Christelle Lienhard :
Mandats et statistiques

Marinette Crausaz :
Gestion des quantités

Anne-Françoise Besson:
Comptabilité

Standard téléphonique

PROLAIT (fédération) :
024 424 20 10,
info@prolait.ch

mooh (lait de centrale) :
058 220 34 00,
einkauf@mooh.swiss

Agenda 2023

Assemblée des sociétés
de fromagerie :
mercredi, 29 mars 2023

Assemblée des
délégués :
mercredi, 19 avril 2023

Journée du lait :
Samedi, 22 avril 2023